

## Bonne nouvelle pour ceux qui ont des smartphones

Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a annoncé, ce jeudi 2 avril 2020, qu'une attestation sur smartphone serait mis en place à partir de ce lundi 6 avril.



Bonne nouvelle pour ceux qui ont des smartphones

Plus besoin d'imprimer, chaque jour, votre attestation pour la présenter à un contrôle de gendarmerie éventuelle, si vous possédez un smartphone, vous pourrez présenter ce dernier aux autorités, mais seulement **à compter de lundi 6 avril**.

Le service sera accessible en ligne, sur le site du ministère de l'Intérieur ou celui du gouvernement. "Désormais, les Français se sont approprié les règles du confinement, il convient donc de leur donner un peu de souplesse avec cet outil" précise Christophe Castaner dans un interview au Parisien, le jeudi 2 avril.

Les forces de l'ordre scanneront un QR code, ils n'auront pas besoin de toucher l'appareil de leur interlocuteur. Aucun contact physique donc. Pas de collecte des données des usagers, lutte contre la fraude avec horodatage automatique du formulaire et respect des gestes barrières grâce au QR code sont aussi annoncés.

Bien sûr, si vous ne possédez pas un tel outil de communication, il faut continuer de télécharger et de remplir vos formulaires papier. Retrouvez un lien pour y accéder sur notre page accueil du Journal du Gers. - Rubrique Informations Covid-19.

Pour rappel, le non-respect du confinement est passible d'une amende de 135 €. Le gouvernement a également décidé de mettre en place une nouvelle amende en cas de récidive dans les 15 jours ayant suivi une première verbalisation. De classe 5, cette amende s'élèvera à 200 € et pourra être majorée à 450 €, comme l'explique le décret n° 2020-357 du 28 mars 2020 paru ce dimanche au Journal Officiel.